



LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE COMPOSTE MAINTENANT LES MATIÈRES ORGANIQUES

Rivière-Rouge, le 31 octobre 2018

–La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) annonce la mise en opération de ces nouvelles installations de compostage qui s’ajoutent aux actions de valorisation du Complexe environnemental de la Rouge déjà entreprises pour réduire l’enfouissement des matières résiduelles.

En effet, depuis septembre 2018, huit municipalités des Laurentides (Labelle, Lac-Saguay, La Conception, La Macaza, La Minerve, L’Ascension, Nominingue et Rivière-Rouge) en collaboration avec la MRC des Laurentides peuvent dorénavant acheminer une partie ou la totalité de leurs matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) au Complexe Environnemental pour être compostées. Le compost produit sera retourné gratuitement aux municipalités et à la population dès l’été prochain. En mai 2019, ce sont les villes de Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord qui achemineront leurs matières organiques ainsi que l’ensemble du territoire des municipalités déjà participantes au Complexe environnemental de la Rouge.



Suite à des investissements de 1 460 361 \$ du gouvernement du Québec via son Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), financé par le Fonds vert, la RIDR a construit un nouveau bâtiment fermé et a réaménagé une partie de l’ancien centre de tri de matières recyclables en aire de maturation du compost et aussi financé en partie l’acquisition d’équipements et de bacs résidentiels de collecte de matières organiques (projet d’un coût total de près de 5 M\$).

Équipé d’aires de réception et de conditionnement des intrants, d’aires de compostage et d’un système de ventilation, le nouveau bâtiment reçoit les résidus organiques triés à la source de provenance résidentielle et des industries, commerces et institutions, ainsi que des résidus verts apportés en vrac.

Il est prévu que plus de 3 500 tonnes de matières organiques (bacs bruns) y soient traitées chaque année, ce qui réduira d’autant les matières enfouies dans la région. Le projet permettra donc le détournement de l’enfouissement de l’équivalent de 600 camions de déchets. Selon le *président du conseil d’administration du Complexe environnemental de la Rouge et maire de la municipalité de Labelle, M. Robert Bergeron*, «par cette action, nous visons une réduction importante des volumes enfouis, représentant plus de 30 %, ce qui aura un impact positif notamment sur nos émissions de GES et sur les nuisances causées par l’enfouissement à nos résidents locaux. »

L’aménagement du site de compostage fait partie des mesures du Plan conjoint de gestion de matières résiduelles 2016-2020 des MRC d’Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d’en-Haut dont l’objectif est que la seule matière résiduelle éliminée soit le résidu ultime.